OFFICIEL.

N° 248—ACTE

[illegible] à la vente d'une partie des terres [illegible] cédées à l'Etat par [illegible] du Congrès, approuvés le 2 mars [illegible] et le 28 septembre 1850, et pour disposer [illegible] produit de ladite vente.

[illegible] Il est décrété par le Sénat et [illegible] des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que [illegible]

[illegible]

Bureau de l'Exécutif.

[illegible]

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 1er mars 1852.

JAMES P. FRERET, shérif.

AVIS D'ÉLECTION.

[illegible]

A LOUER. Un petit nègre, bon domestique de maison. S'adresser rue Bourgogne No 27. 30mars

---

Schneider frère, 89, rue Royale, Avis au public musical.

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instrumens de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de pianos et d'autres instrumens de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés et à des termes accommodans, contre bon papier de la ville.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettanti sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Homoiodoreen", ou Piano-Orgue, dont on peut se servir séparément, soit comme piano, soit comme orgue seul, soit conjointement selon le besoin, ou selon le goût de l'exécutant. Cet instrument se distingue aussi bien par la beauté de ses sons, que par son élégance extérieure, et offre surtout le grand avantage, (non atteint jusqu'à présent) que quiconque possède une oreille tant soit peu musicale, et a quelque peu de facilité d'exécution, peut la bien jouer, avec une extrême facilité et dans [illegible] de Diapason qu'on peut désirer.

Cette utile et nouvelle invention, les soussignés la réclament comme la leur, ayant obtenu pour icelle des patentes pour les Etats Unis, à Washington City en date du 27 septembre 1845, et pour la France à Paris le 28 sout.

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général, sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante du mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms:

IGNACE PLEYEL & Co., Paris.
J. CHICKERING, Boston.
HENRY ERBEN, NUNS & CLARK, WM DUBOIS, New-York.
MME P. ROYER, E. JOHNS, J. GODEL, THOMAS HACHE, Nouvelle-Orléans.

[illegible]

SCHNEIDER FRERES, No 89, rue Royale, vis-à-vis de la Banque [illegible] de la Louisiane.

J. GAUDIN, RUE ROYALE 101, entre les rues St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir de France un assortiment de [illegible]

W. HARTKOPF, FACTEUR DE PIANOS,

[illegible]

Véritable Salamandre.

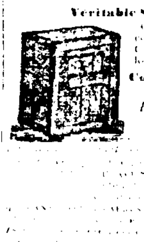

Coffres-forts Salamandre,

Patentés et construits par

Rich:

[illegible]

MAISON ROUGE,

Marchandises sèches à bon marché.

[illegible]

Pour habitation.

[illegible]

N. ROBERT & Co.

LOTERIES.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire [illegible] de Bordeaux, [illegible]

Toiles d'Irlande [illegible]

Nappes et Serviettes [illegible]

Services de table damassés [illegible]

BARRIERE, LAUAPERE & Co, 20 rue Chartres.

Bottes Souliers et Chapeaux.

[illegible]

J. HOBBS & Co., Successeurs de G. Hobbs & Co., 12, Douane.

[illegible]

DELAVALLE & MORENO, 31, Vieille Levée.

[illegible]

DELAVALLE & MORENO.

CONSERVES. [illegible] du navire Amerika, de Bordeaux [illegible]

NUMA LACOSTE, 147, Royale.

Chapeaux paille d'Italie.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe et à vendre [illegible]

P. LEVERRIER, 76, rue de Chartres.

Sirop—Sirop—Sirop.

LES soussignés sont prêts à fournir aux commissionnaires [illegible] des sirops de tout parfum [illegible]

VALETON & Co. 25, Tchoupitoulas.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,

Le 25 mars 1852.

CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance régulière—Jeudi, 11 mars 1852.

Résolu que les personnes ci-après désignées, soient et demeurent nommées Commissaires et Greffiers d'élection pour l'élection qui doit avoir lieu le 5 avril prochain, dans le but de connaître l'opinion du peuple sur la nécessité de convoquer une convention pour réviser la Constitution et pour pourvoir à l'élection des délégués et à la réunion de la Convention.

PREMIER PRECINCT.

Chez Philip Crammer, au coin des rues Annunciation et de la Course. Commissaires: James Ross, Mathew Martin, W. H. Rowe. Greffiers: J. C. Taylor, T. W. Howard.

DEUXIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 20. Commissaires: A. C. Phelps, E. T. Parker, George T. Ross. Greffiers: C. H. Ferno, B. A. Whitney.

TROISIEME PRECINCT.

A l'école Fulton, au coin des rues Annunciation et Duplantier. Commissaires: J. O. Harris, R. E. Rodwood, B. Whelehan. Greffiers: Thomas Dumoud, D. Chase.

QUATRIEME PRECINCT.

Au dépôt de la compagnie de la pompe Jackson No 18, rue Calliope. Commissaires: A. M. Saunders, T. H. Button, H. Cassedy. Greffiers: David R. Calder, Wm. Miller.

CINQUIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Commissaires: W. H. Fithian, J. H. Townsend, W. K. Seymour. Greffiers: W. E. Sprigg, G. W. Hubbel.

SIXIEME PRECINCT.

Louisiana Hose Company, au coin Perdido et Carondelet. Commissaires: R. B. Sykes, W. Emerson, R. W. Powell. Greffiers: John T. Wilson, Chas T. Kalin.

SEPTIEME PRECINCT.

Chez Arthur O'Donald, au coin Circus et Poydras. Commissaires: W. L. Cushing, W. L. Bailey, S. C. Stewart. Greffiers: G. W. Dillard, A. Saucier.

HUITIEME PRECINCT.

A la boutique de M. Hayes, rue Conti. Commissaires: E. Salomon, Newton Richards. Greffiers: J. M. Wagner, Oscar Isnard.

NEUVIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe, rue Bienville, entre les rues Franklin et Basin. Commissaires: John Davis, Eugène Payaant, R. Abbott. Greffiers: G. W. Fernandez, C. Reno.

DIXIEME PRECINCT.

Au café Jefferson, rue Chartres et Jefferson. Commissaires: Louis Bodet, Joseph Ouedras, E. Michell. Greffiers: L. Castera, Lafayette Guyol.

ONZIEME PRECINCT.

Au café du théâtre d'Orléans, rue d'Orléans entre les rues Bourbon et Royale. Commissaires: F. Forstall, John De Buys, Victor Labatut. Greffiers: Auguste Dejean, E. Cazaby.

DOUZIEME PRECINCT.

Au café Frank Aimon, au coin des rues Marais et Orléans. Commissaires: Frédérick Buisson, A. Fortier, John McClelland. Greffiers: A. Roux, J. B. Sorapuru.

TREIZIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 4, rue de l'Hôpital. Commissaires: Charles Oemichen, Louis Sèvé, G. R. Chert. Greffiers: Léon Sère, J. T. Dufour.

QUATORZIEME PRECINCT.

Chez Morton Brodrick, rue des Remparts, près de la rue du Bayou. Commissaires: M. Barnett, Sèvé, L. Domingon, O. De Féchner. Greffiers: J. A. Esquié, Charles Jockier.

QUINZIEME PRECINCT.

A l'école, rue des Grands Hommes, entre Bagatelle et Union. Commissaires: Ste-Croix Guenaut, J. B. Wolf, Philippe Guesnon. Greffiers: G. Jarreau, Turgeau, E. Stacé.

SEIZIEME PRECINCT.

Au marché Poyon. Commissaires: Jules A. Baron, L. Lavergne, T. G. Kapner. Greffiers: Charles Ricter, P. Canonvas.

DIX-SEPTIEME PRECINCT.

Au café de J. B. Faubian. Commissaires: A. O'Neil, J. B. Rondilat, U. Dechom. Greffiers: John Jacobs, L. Mayers.

DIX-HUITIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe du Phénix No [illegible], rue Mandeville. Commissaires: Michel Amos Gassard De Pivre, L. Sperrier. Greffiers: B. Hernandez, O. Cougot.

DIX-NEUVIEME PRECINCT.

Au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires: M. H. Breen, J. Currie, L. Crais Jr. Greffiers: Marius Baron, Adrien Duros.

VINGTIEME PRECINCT.

Chez Mme Gatès, au coin des rues Moreau et Craps. Commissaires: P. B. Boisonnade, J. R. Vienne, G. O. Daubert. Greffiers: L. Roger, R. L. Sorphy.

VINGT ET UNIEME PRECINCT.

Au café Chaméries, [illegible] Commissaires: Jacques Courtonnet, Nunu Tierre, A. Barrow. Greffiers: V. Sheldon, B. Jourdan.

Signé: J. J. LUGENBUHL, président.

Approuvé le 12 mars 1852.

Signé: A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme, L. A. St CERAN, commis.

P. S. [illegible]

A. D. CROSSMAN, maire.

Collège de St-Vincent,

[illegible]

GILDEMEISTER & Co.

Navire Radius, de Bordeaux.

[illegible]

HENRY VALETON, 90, rue St Louis.

BERNARD TURPIN.

SECCOMB, VOORHIES & Co.

CANAYA, GANDOLFO & Co.

HOPITAL LUZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

[illegible]

Dr J. RHODES, 182, rue Canal.

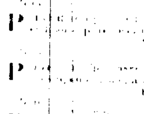

J. S. HOGAN étant le seul agent, pour la vente des Charrues de Moyenne, Kentucky, des célèbres manufactures de Hall et de Ballenger ont en magasin un grand assortiment en tonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures, savoir:

[illegible]

Avec un assortiment de Quincaillerie pour habitations, [illegible]

J. S. HOGAN, Encoignure Douane et Levée.

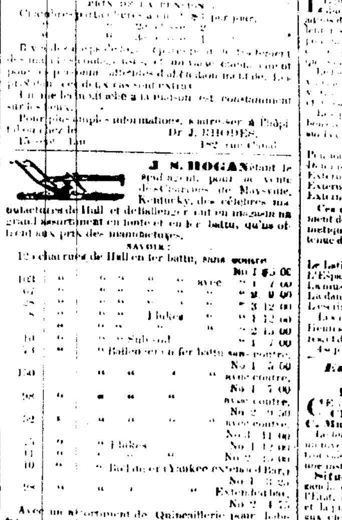

REÇU par les derniers navires de France, d'Allemagne et de New York, un grand assortiment de marchandises.

En débarquement du State of Maine, un beau choix de [illegible] broderies, rubans, parfumeries, etc.

A vendre en gros seulement par

CHASSANIOL & BOULENGER, encoignure Chartres et Conti.

$25 de récompense.

PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 30 ans, taille moyenne, mauvaise dentition, ayant longtems appartenu à Mr. Larose, et ayant été employé à bord de bateaux à vapeur. Il cherchera sans doute à s'employer soit comme matelot ou ingénieur étant entendu pour les machines. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville ou le ramènera chez son maître, 300, rue des Remparts. 5 mars.

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire Henry, de Marseille—50 barriques vin Bergasse—

CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme. DESRAYAUX

Pensionnat et externat de Demoiselles.

Ancienne maison de Mme LEIRIS, Rue Bourgogne entre Bienville et Douane.

Année 1851–52.

LES directeurs de cette institution viennent, selon l'usage, soumettre leurs titres à la confiance des familles sous le triple rapport de l'hygiène, de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale.

Cet établissement possède un beau et vaste local, offrant les plus grandes commodités [illegible]

L'instruction est donnée également en anglais et en français: [illegible]

[illegible] arrivé de Paris, [illegible] des classes françaises et du Piano. [illegible] Mme Leiris.

L'Anglais [illegible] Mme K. Desrayaux, [illegible] W. Adam précédemment professeur à Harvard Collège, Cambridge, Mass.

Outre les leçons de sciences physiques, en anglais et en français, il sera fait deux fois par semaine un cours expérimental et pratique, avec tous les appareils et instrumens, [illegible] M. C. M. Seurs, de l'Université de la Louisiane.

La musique (piano, harpe, solfège et chant) est sous la direction de Mme Desrayaux [illegible]

Le chant [illegible] Mlle Calvo.

Les classes de Solfège [illegible] M. Elle, [illegible]

Les leçons de danse sont données par Mme Angéna.

L'éducation morale et religieuse

[illegible] l'instruction religieuse [illegible] science et la pratique du devoir.

INSTITUT ST-LOUIS,

Dirigé par Mme K. DERON,

Nouvelle-Orléans, rue St Louis, No 144, entre Bourbon et Dauphine.

[illegible] 1851–52.

CETTE institution [illegible] Mme Deron, [illegible]

[illegible]

Musique. [illegible]

Un professeur de Danse [illegible]

COLLÈGE DE LA LOUISIANE, Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

DIRECTEUR, LOUIS DUFAU.

[illegible] latin, anglais, français, espagnol [illegible]

[illegible] M. Orton [illegible]

PETIT COLLÈGE.

[illegible]

INSTITUTION G. ROVIC, 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

M. C. ROYER [illegible]

Branches d'instruction:

[illegible]

Conditions:

[illegible]

MANDEVILLE ACADEMY,

[illegible]

INSTITUTION JEFFERSON, 53, rue Bourbon. Dirigée par J. G. LORD.

[illegible]

Conditions:

[illegible]

Sont payés à part:

[illegible]

Education Classique et Générale.

COLLÈGE ST-CHARLES,

PAROISSE ST-CHARLES (Louisiane).

CE collège, fondé [illegible] Cloth, vient de passer sous la direction de M. J. C. Mure.

[illegible]

Situé à 12 milles de Carrollton, [illegible]

Prix de la pension **300 piastres.**

[illegible]

A LOUER.

Les trois des maisons suivans, faisant partie de la [illegible]

[illegible]

S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.

A louer à bas prix.

La maison No 246, rue du Quartier [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF.

A LOUER—Un MAGASIN No 48, [illegible]

ALEX. BONNEVAL.

F. QUADRAS & Co., 16, rue de la Douane, Importeurs de produits de la Havane, tiennent constamment en main un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Dorado, et du tabac en feuilles des meilleures Vegas.

EAU-DE-VIE de Cognac en magasin et à vendre par les soussignés.

La fine eau-de-vie de la marque F. R. Martin & Co., des années 1842, 1844 et 1846.

LEOPOLD JEANNET & Co., 29, rue St-Louis.

VENTES JUDICIAIRES

Vente du Marshall des Etats-Unis.

La Banque du Tennessee vs. Peter Conrey jr.

DANS la Cour des Etats Unis, 2me Circuit pour le District Oriental de la Louisiane.—No 2,046. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et exposerai en vente au plus offrant, à la Bourse de la Cité, [illegible] l'encoignure des rues Roman et Philippe, dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, le samedi 17 avril 1852, à midi, tous les droits, titres et intérêts de Peter Conrey jr., à la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre, situé dans la ville de Rickerville, dans la paroisse Jefferson, et étant le No Cinquante-sept (57), d'après le plan tiré par B. Buisson et W. Thorton Thompson le 23 mars 1839 et déposé au bureau de James Graham, notaire public de la Nlle-Orléans; [illegible]

Ceci étant la 2de et dernière offre, la propriété sera vendue à un crédit de douze mois, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, l'acquéreur fournissant bonne et valable caution avec hypothèque [illegible]

WM S. SCOTT, Marshall des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

Vente par le Marshall des Etats-Unis. La Banque du Tennessee vs Peter Conrey Jr.—Fi Fa.

DANS la Cour de Circuit des Etats-Unis, Cinquième Circuit, District Oriental de la Louisiane. No 2,016 [illegible]

[illegible]

WM. S. SCOTT, marshal des E. U.

[illegible]

JAMES P. FRERET, shérif.

[illegible]

JAMES P. FRERET, shérif.

H. BONNABEL,

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

A. Palmer vs Bataille & Co.—No 7487.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'honorable George Lugenbuhl, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, à la rotonde de l'hôtel St-Louis, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, lundi 12 avril 1852, à midi:

1° Tous les droits et intérêt des défendeurs Bataille & Co au jugement qu'ils ont obtenu contre M. et Mme Klein pour $41 50 et les frais dans l'affaire de Bataille & Co vs M. et Mme Klein, No 7114 du registre de la cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans.

2° Tous les droits et intérêt des défendeurs Bataille & Co au jugement qu'ils ont obtenu contre M. et Mme Wm Duffy pour $41 50 et les frais dans l'affaire de Bataille & Co vs M. et Mme Wm Duffy, No 7209 du registre de la cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans.

3° Tous les droits et intérêt des défendeurs Bataille & Co au jugement qu'ils ont obtenu contre Richard Keenan pour $62 23 et les frais dans l'affaire de Bataille & Co vs Richard Keenan, No 7211 du registre de la cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans; ledit jugement est maintenant en appel à la cinquième cour de district de la Nouvelle-Orléans.

4° Tous les droits et intérêt des défendeurs Bataille & Co au jugement qu'ils ont obtenu contre Henry Chevard pour $41 50 et les frais dans l'affaire de Bataille & Co vs Henry Chevard, No 7449 du registre de la cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr.

Avis aux contribuables de la paroisse de Jefferson.

PAR le présent, toutes personnes qui doivent des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, pour l'année 1851, qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la paroisse, sont informées que lesdites taxes seront dues et exigibles le 1er jour d'avril prochain [illegible]

Paroisse de Jefferson, le 9 février 1852.

ACHILLE LOUTTE, Collecteur.

☞ Le soussigné notifie par le présent à la Chambre des Représentans de l'Etat, pour les taxes non payées de l'année 1851, pour celles de l'année 1851, [illegible] bureau rue Toulouse, en face de la Banque des Citoyens [illegible]

Nlle-Orléans, 22 mars 1852.

J. A. BONNEVAL.

NOUVEAUTÉS,

44, rue du Camp, (au premier).

LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands [illegible]

Chapeaux [illegible]

Crêpes de toutes couleurs,

Rubans,

Fleurs artificielles,

Garnitures &c. &c.

[illegible]

ISAAC SAWIN.

RESTAURANT VICTOR,

[illegible]

Avis aux Habitans Sucriers.

[illegible]

Références:

[illegible]

Richard Aldige & Co.

[illegible]

Bottes et souliers en gros et en détail

[illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

P. H. BONSSEAUX,

Marbrier,

Importateur de Marbres étrangers et du pays,

Encoignure St Louis et Robertson,

Vis-à-vis le Cimetière Catholique No 2.

[illegible]

CHARLES CAVAROC.

PIANOS PLEYEL. [illegible]

RICHARD ALDIGE & Co.

[illegible]

LOISON & SILVESTRE.

[illegible]

D. CUSACHS.

[illegible]

DUNTZE & IKEN.

CEINTURES [illegible] de la Havane [illegible]

DUNTZE & IKEN.

Dissolution de société.

EN raison du prochain départ de notre sieur Faure pour la Martinique, notre société est dissoute [illegible]

ALEXIS & FAURE.

Formation de Société.

NOUS [illegible] ALEXIS & LEVIS, [illegible]

ALEXIS & LEVIS.

AVIS.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans MM. Martineau et Alexis sont chargés de mes procurations.

Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1852.

J. FABRE.

PAUL PESQUIER,

MARCHAND TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir par le navire [illegible] du Havre, un grand assortiment de marchandises [illegible]

Habillements d'enfants.

Wm. STUART & Co,

[illegible]

Garçons seulement.

Chemises, Cravates, Mouchoirs, Gants.

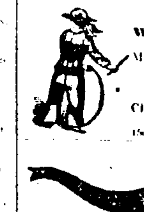

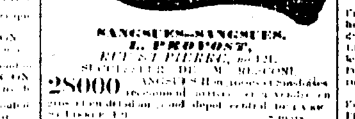

SANGSUES—SANGSUES.

L. PREVOST,

RUE ST PIERRE, No 121,

SUCCESSEUR DE M. MILCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises, [illegible]

SANGSUES SANGSUES.

5000 SANGSUES reçues par les derniers arrivages, [illegible]

J. P. SOUBIRAN.

RIZ de la Caroline [illegible]

CAFE de la Havane [illegible]

SUCRE de la Havane [illegible]

CHARBON [illegible]

NOIR animal [illegible]

VIN de Xérès [illegible]

CIGARES de la Havane—1,300,000 de toutes qualités.

AMANDES—130 caisses douces écorcées; 7 do amères, 10 sacs à coques douces.

CACAO—100 sacs de Guayaquil, et 20 do de Carupano.

PICADURA—60 sacs.

GRAINE pour oiseaux—25 barils.

TABAC de la Havane—8 balles.

A vendre par B. VALLS, 73, Magasine.

CAFE—300 sacs prime Havane, en magasin, à vendre par JOSEPH MITCHELL, 36 rue Poydras.

RIZ 30 tierces prime Caroline, à vendre par JOSEPH MITCHELL, 36 rue Poydras.

GUIGNOLET—41 caisses guignolet, 1re qualité, à vendre par EUG SOUBREREAU & Co.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de propriété de valeur.

Succession de Cornelius Paulding.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

MERCREDI, 14 avril 1852, à midi, [illegible] sur la Bourse [illegible] par ordre de l'honorable Geo. Strawbridge, juge de la Deuxième Cour de District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] les propriétés faisant partie de la succession de feu Cornelius Paulding, savoir:

1. Huit lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Chartres et Dorsière, [illegible] les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 [illegible]

[illegible]

AUX HABITANS ET AUTRES.

Atelier de nègres créoles de valeur pour une habitation.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu le jeudi 1er avril 1852, à midi, dans la rotonde de la bourse St Louis, les esclaves ci-après décrits, savoir:

Valsin, bon nègre,
Voltaire, nègre de valeur,
Paul,
Hépo,
Congo, bon nègre,
Jack,
Harry,
Dorothée,
Fanny,
Rachel, bonne négresse de Champ.
Mathilde,
Rose,
Polly,
Jane et ses deux enfans.

☞ Les susdits esclaves sont vendus avec la [illegible]

[illegible] A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Propriété améliorée convenable pour résidence, [illegible] jardin ou une belle vacherie.

Vente positive par besoin d'argent.

PAR BONNEVAL & BENIT.

BUREAU, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan, le samedi 3 avril prochain, à midi, à la Bourse St Louis, [illegible]

[illegible]

Vente par besoin d'argent.

PAR BONNEVAL & BENIT.

[illegible]

Vente d'une jolie propriété pour cause de départ.

PAR S. GIRAULT.

[illegible]

Café à l'encoignure Prieur et Quartier, à l'encan.

[illegible]

ADOLPHE BLACHE, 60, rue Royale.

Entre Conti et Bienville.

INFORME [illegible]

N. KLADNIK SMITH, Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier.

[illegible] MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIA, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, [illegible] CAROLINE DU NORD, CAROLINE DU SUD, [illegible] FLORIDE ET TEXAS.

100 [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF.

Zinc, Cuivre, Ferblanc.

L. F. DELAMARE,

[illegible]

PAUL JUGE FILS & Co.,

IMPORTATEURS DE VIN, EAU-DE-VIE, HUILE D'OLIVE, &c. &c. &c.

ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 27, rue St-Louis.

[illegible]

Fco DE FUENTES & Co.

CIGARES de la Havane [illegible] Millares, Indianas, Panetelas, Londres, &c. à vendre par Fco DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée.

VINS—25 barriques vin rouge Montferrand, 10 barriques vin rouge St-Julien, St-Emilion, St-Estèphe, St-Caprais, Cantenac, St-Julien et St-Estèphe, St-Julien, Château Margaux, Haut Barsac, Haut Sauterne.

En magasin et à vendre par Fco DE FUENTES & Co., 22, Vieille Levée.

MAISON FRANÇAISE,

101, RUE DU CANAL,

Encoignure Bourbon.

UNE expédition tardive envoyée de Paris, vient d'être reçue par le soussigné; il informe ses pratiques et les dames qui l'honorent de leur clientèle [illegible]

[illegible]

R. D. FANIS.

FOULARD, EN SOIE de Lyon—3 caisses, CORSETS ASSORTIS—2 caisses, TOILE du Nord et de Cambray—2 caisses. A vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Henry, venant de Marseille: [illegible]

PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St Louis.

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

HUBBARD, No 69, rue de la Commune.

REÇU par les navires Westminster, Marathon et le [illegible] un assortiment complet de [illegible]

Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés.

Manteaux, gants, cravates, malles, valises, parapluies, etc.

Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures fabriques de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon, afin qu'elle soit conforme à la mode française, ne laisse rien à désirer.

Navire MARATHON.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien faites. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chaussettes en mérinos, laine et coton, de tous les numéros.

Changement de Domicile.

L. MASSOTE, Commissionnaire,

INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 48, est transféré 120, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

VENTES DE CE JOUR.

Eau-de-Vie Française.

PAR BERNARD TURPIN.

MERCREDI 31 mars 1852, [illegible]

Etablissement de Confiseur.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

[illegible]

Chapeaux en paille et Marchandises Sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 31 courant, [illegible]

Meubles, Tapis, &c.

A l'encoignure des rues Grands Hommes et Independance.

PAR R. M. MONTGOMERY & Co., Encanteurs.

LE MERCREDI 31 du courant, à 11 heures, [illegible]

Vente par catalogue de Marchandises sèches, sans réserve, pour clore des consignations.

PAR F. H. PETITPAIN.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente finale et positive des propriétés appartenant à la succession de Veuve D. G. Bordenet.

PAR BONNEVAL & BENIT.

[illegible]

Vente sans réserve.

PAR BONNEVAL & BENIT.

[illegible]

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

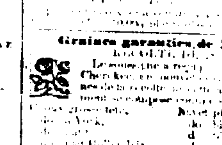

Le soussigné a reçu et offre [illegible] *Fusils de chasse* [illegible] *Carabines* [illegible]

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION.

[illegible]

Graines garanties de Maupas

[illegible]

D. MAUPAS.

Graines garanties,—Récolte de 1851

T. BACHELIER,

Marchand Grainetier Horticulteur, [illegible]

[illegible]

Graines garanties de la récolte de 1851

Nouveau Magasin de GRAINES de Hamilton & Co.

29, rue du Canal, [illegible]

HAMILTON & Co.

REDUCTION! REDUCTION!

Avis aux Entrepreneurs.

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir aux entrepreneurs, leurs amis et le public en général, [illegible]

DE POUILLY & GAGNET.

FRUITS à l'eau-de-vie en débarquement du brick America—50 caisses abricots à l'eau-de-vie, 25 do poires do; 25 do prunes do, à vendre par JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, 13, Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.

Magnifiques Peintures à l'huile.

VENDREDI [illegible]

Terrains de valeur, face au Canal Carondelet.

PAR M. BARNETT, J. & GREEN.

[illegible]

POUR NEW-YORK.

Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.

POUR NEW YORK, [illegible]

GEORGIA, [illegible]

On ne prendra pour fret que la [illegible]

JAMES R. JENNINGS.

Steamers du Pacifique—Portant la Malle.

La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon—Par la voie de Navy Bay, à l'extrémité orientale du chemin de fer de Panama.

[illegible]

Californie et Oregon

[illegible] **GEORGIA** [illegible]

Nouvelle Ligne pour la Californie.

[illegible] FANNY, [illegible]

J. WILSON SMITH.

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.

[illegible]

Pour les Attakapas

[illegible] ANNA [illegible]

[illegible]

DELAVALLE & MORENO.

Pour Liverpool

[illegible]

H. V. BAXTER.

Pour Liverpool

[illegible]

H. V. BAXTER.

Pour le Havre. [illegible]

H. V. BAXTER.

Pour Liverpool

[illegible]

Pour Hambourg [illegible]

H. V. BAXTER.

Pour le Havre

[illegible]

H. V. BAXTER.

PINAUD & MAGNIN,

Coiffeurs et fabricants de perruques,

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

Perruques, Toupets, Bandeaux de commande, magasin de fantaisie.

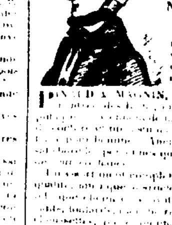

N° 1. Tour de tête.
N° 2. Du front au derrière de la tête.
N° 3. De l'oreille à l'oreille.

[illegible]

PINAUD & MAGNIN, [illegible]

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & Co.,

Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

AYANT été nommés agents de cette compagnie dans la ville, nous avons l'honneur d'annoncer [illegible]

C. T. BUDDECKE & Co., 100, Tchoupitoulas.

W. B. KOONTZ, avocat, No 24, Exchange Place.